

## SEANCE DU 07 FEVRIER 2019

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : M-France DUBREZ

Présents : Tous, sauf Richard IELSCH et J-Marie PAULIN, excusés

### TRAVAUX :

Les travaux de réfection de **la rue de Champagnole et de la Place de la Fontaine** seront réalisés **en 3 tranches**, comprenant : trottoirs de 1.80 m, revêtement de la voie de roulement de 6 m de large et réseaux pour des montants, **comprenant la part prise en charge par le STA (Département), dans le cadre de l'OPSA**, estimés à :

- **Sur 2019** : **300 300.10 € TTC**
- Sur **2020** : 249 399.38 € TTC
- Sur **2021** : 232 090.80 € TTC

Pour un montant global TTC de : **781 790 €**

Pour la 1<sup>ère</sup> Tranche, le marché d'appels d'offres a été lancé et l'ouverture des plis se fera **le 4 mars à 14h à la Mairie**. Les travaux seront engagés en septembre 2019.

### FINANCEMENT DES TRAVAUX :

Le Maire informe son conseil de l'accord de la Banque Populaire, pour un prêt de 200 000 € sur 15 ans à taux fixe de 1.55%.

### BUDGET 2019 :

En raison de la crise du Bois et des difficultés de vente, le conseil décide de limiter les investissements 2019 à cette 1<sup>ère</sup> Tranche de la Rue de Champagnole.

Cependant, suivant les résultats de l'appel d'offres et des possibilités financières, le conseil décidera, le moment venu, de réaliser ou non certains travaux d'aménagements routiers à La Gare et à la Cabette.

Le Conseil examine les **subventions accordées en 2019** aux différentes associations. Il revalorise celles du Club de l'amitié (de 300 à 400 €) et de l'association Loisirs et détente (de 150 à 200 €) et maintient les montants habituels aux autres.

## DEPENSES 2018 :

- **Salle des Fêtes :** Dépenses de fuel, gaz, électricité et OM : **3 553 €**  
Recettes : locations de la Salle : **2 210 €**
- **Chauffage** de Bâtiments communaux : Granulés et Fuel : **11 009 €**
- **Electricité et Eclairage Public :** **7 595 €**
- **Ordures Ménagères** (Mairie, école, Péricolaire et Salle des Fêtes) : **815 €**

## ECOLE :

Le Maire informe les conseillers de la venue de l'Inspectrice de Pontarlier lundi 11/02, elle souhaite voir les nouveaux locaux et rencontrer les Maires des 2 communes. Cette visite n'annonce rien de bon pour le maintien de la 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée prochaine, sachant que les projections du nombre d'élèves ne sont pas très favorables à l'heure actuelle.

Les frais de fonctionnement de l'Ecole du Jura Vert pour 2018 ont été examinées par les 2 communes concernées et se présentent ainsi :

Factures payées par Courvières (56 élèves): **43 085.05 €**

Factures payées par Boujailles (50 élèves) : **38 632.83 €**

Total : **81 717.88 €** soit **771 € par élève**

## FUSION DES COMMUNES :

Le Maire a inscrit cette question à l'ordre du jour de cette réunion afin d'engager la réflexion entre nous pour voir les avantages et les inconvénients de cette idée en vogue. Il ne faut pas se voiler la face, et regarder l'évolution du fonctionnement des collectivités, car les années prochaines ne seront pas favorables aux petites communes. Rien ne se passera en 2019 et en 2020 les élections municipales ayant lieu. Nous avons du temps pour en débattre.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Une vente de bois **aux particuliers** aura lieu **le 21 Février à 20h** à la Mairie. 15 lots seront proposés.
- Mme Fillod, propriétaire à Courvières, ne souhaite pas donner accès par sa propriété à une parcelle louée à la Pastorale de Boujailles. Méconnaissant le droit coutumier établi, le Maire se chargera de la réponse à Mme Fillod.
- Repas du conseil annuel fixé **au 9 Mars 2019**.

La séance est levée à 22h

Le Maire